

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3558

présenté par  
M. Myard

-----

**ARTICLE 1ER BIS D**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition ouvre un droit d'exception, aujourd'hui parfaitement inaccessible aux couples désireux de se marier, ce que rien ne justifie. Il y a une rupture manifeste du principe d'égalité devant la loi.